

" J'AI DES DROITS ", UN OUTIL D'INFORMATION POUR LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'augmentation générale du coût de la vie renforce des inégalités sociales parfois déjà marquées. Les personnes en situation de handicap, notamment, sont particulièrement vulnérables.

Différents types et régimes d'aide sont mis à disposition, mais trop peu de gens y font appel, alors qu'ils y ont droit. Un phénomène connu sous le nom de "non-take-up".

"Non-take-up" : nonaccès et non-recours aux droits

La problématique du "non-take-up" est connue, et fait l'objet de publications et groupes de travail, tant à l'Europe¹ qu'au fédéral². Pour autant, peu de chiffres sont disponibles.

Le non-recours aux droits par leurs bénéficiaires est une injustice d'autant plus sournoise qu'elle exploite des faiblesses existantes, pour les aggraver encore.

jaidesdroits.be

À la suite d'une enquête réalisée par la Ligue des Usagers des Services de Santé (LUSS) auprès d'associations de patients et de proches et de personnes en situation de handicap (PSH), il est apparu que **trouver et comprendre** les informations nécessaires à la reconnaissance du handicap et à l'obtention d'aides est un véritable parcours du combattant pour un grand nombre de personnes en situation de handicap et/ou pour leurs proches. Ce **manque d'accès à l'information** entraîne encore trop souvent un **non-recours aux droits**, avec un **impact négatif sur la vie quotidienne**.

Via une collaboration avec **Ensenca** (anciennement ASPH) et plusieurs **associations de patients et de proches** concernées par cette problématique, la LUSS a développé un **outil d'information** afin d'**aider les PSH dans les démarches liées à leur situation de handicap : "J'ai des droits"**.

L'outil "J'ai des droits" poursuit un double objectif :

- Identifier les **services de référence** et les **démarches administratives** à réaliser auprès des instances belges, tous niveaux de pouvoir confondus, afin d'obtenir une **reconnaissance officielle** et/ou des **aides financières et matérielles**.
- Identifier les services pouvant **accompagner les PSH et leurs proches dans leurs démarches administratives**, comme les services sociaux des mutuelles, des communes, ou encore les handicontacts.

L'outil a été **co-construit**, relu et testé avec de multiples associations de patients et partenaires. L'**accessibilité** du site internet a été confiée à l'**ASBL Passe-Muraille**.

Le projet a été rendu possible grâce à l'apport de subsides par le **cabinet de la ministre Lalieux** et par la **Plateforme Annonce Handicap (PAH)**.

Trois dépliants et un site web

Les principales informations utiles à la personne en situation de handicap pour connaître et obtenir les aides auxquelles elle a droit sont rassemblées dans **trois dépliants**, par tranche d'âge (moins de 18 ans, 18-65 ans, 65 ans et plus). Ils sont téléchargeables en PDF sur le site web jaidesdroits.be.

1. <https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2015/social-policies/access-to-social-benefits-reducing-non-take-up>

2. <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/fr/octroi-droits-sociaux/policy-brief-fr.pdf>

Une attention particulière a été portée à l'accessibilité des contenus: les dépliants ont été **simplifiés pour s'approcher du Facile à Lire et à Comprendre**, les versions digitales ont été rendues **accessibles aux systèmes de synthèse vocale**, et des **capsules en langue des signes** ont été développées et sont également disponibles sur le site. Une **affiche** vient compléter la panoplie des outils "J'ai des droits". Les versions papiers de l'affiche et des dépliants peuvent être commandées gratuitement auprès de la LUSS (www.luss.be).

Bilan après un an d'existence, recommandations

Depuis le lancement de "J'ai des droits" fin 2021, plus de **10.000 dépliants** ont été distribués, le site a été **consulté plus de 1200 fois**, et le projet a reçu de nombreux retours positifs, tant des personnes en situation de handicap que par les professionnels du domaine. L'outil n'est pas figé; il sera mis à jour selon les besoins, afin d'assurer la pérennité d'une information adéquate.

Cet outil est un moyen pour **réduire le non-recours aux droits des PSH**, mais **il ne suffit pas**. Il est crucial qu'une **politique qui favorise l'accès aux droits** soit développée.

Cela implique :

- une **simplification des démarches** d'obtention d'aides. La **multitude de documents** qui doivent être rassemblés, l'**absence d'harmonisation des procédures** selon les niveaux de pouvoir, ... : tous ces éléments sont chronophages et sont sources de difficultés pour les PSH et leurs proches. Ce qui ajoute des obstacles pour les potentiels bénéficiaires ;
- la création ou le renforcement, au sein des communes, de **cellules d'accompagnement personnel** dans le cadre des procédures de demande d'aides ;
- une **automatisation maximale des droits**. Par le développement d'une **approche proactive** qui utilise des données existantes pour **identifier les potentiels bénéficiaires** et permettre un **accès automatique aux droits sociaux** auxquels ils peuvent prétendre.

Visuels



CONTACT PRESSE

Pour tout complément d'information, contactez **Martine Delchambre**, Chargée de projets: m.delchambre@luss.be - 081 74 44 28
Toute demande de matériel presse peut être envoyée à communication@luss.be

LUSS asbl
Avenue Sergent Vrithoff, 123
5000 Namur
✉ luss@luss.be
☎ 081.74.44.28

Antenne Liège
Quai Churchill, 22
4020 Liège
✉ luss.liege@luss.be
☎ 04.247.30.57

Antenne Bruxelles
Rue Victor Oudart, 7
1030 Schaerbeek
✉ luss.bruxelles@luss.be
☎ 02.734.13.30